

VILLE DE FALAISE

**REQUALIFICATION DE L'ETANG COMMUNAL ET
RENATURATION DE L'ANTE DANS LA
TRAVERSEE INTRAMUROS**

REUNION PUBLIQUE

26 JUIN 2023

INTERVENANTS

- M. MAUNOURY, MAIRE DE FALAISE
- M. DROUIN, URBANWATER

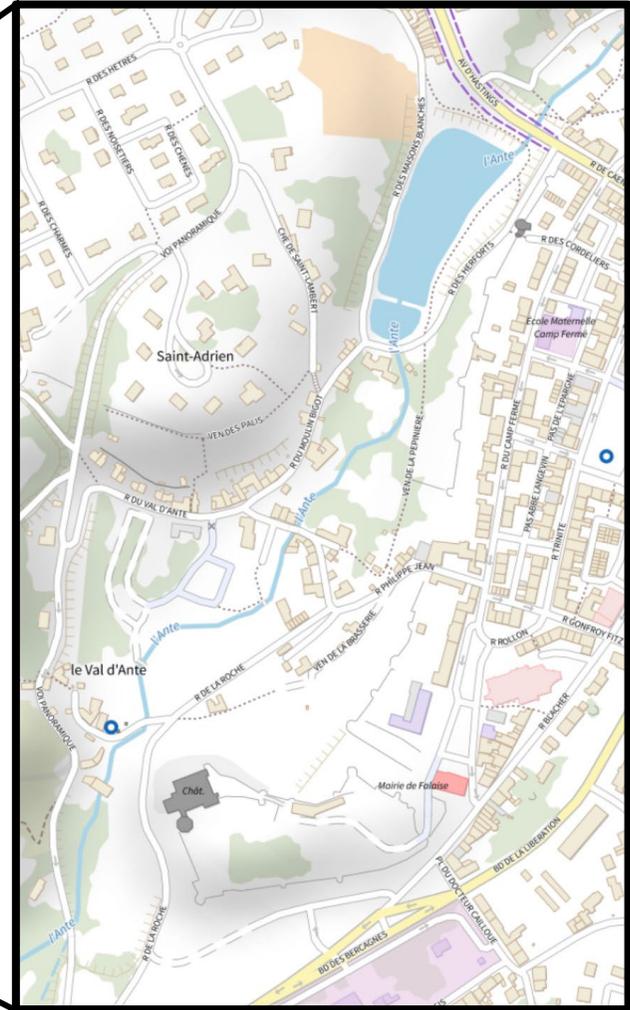
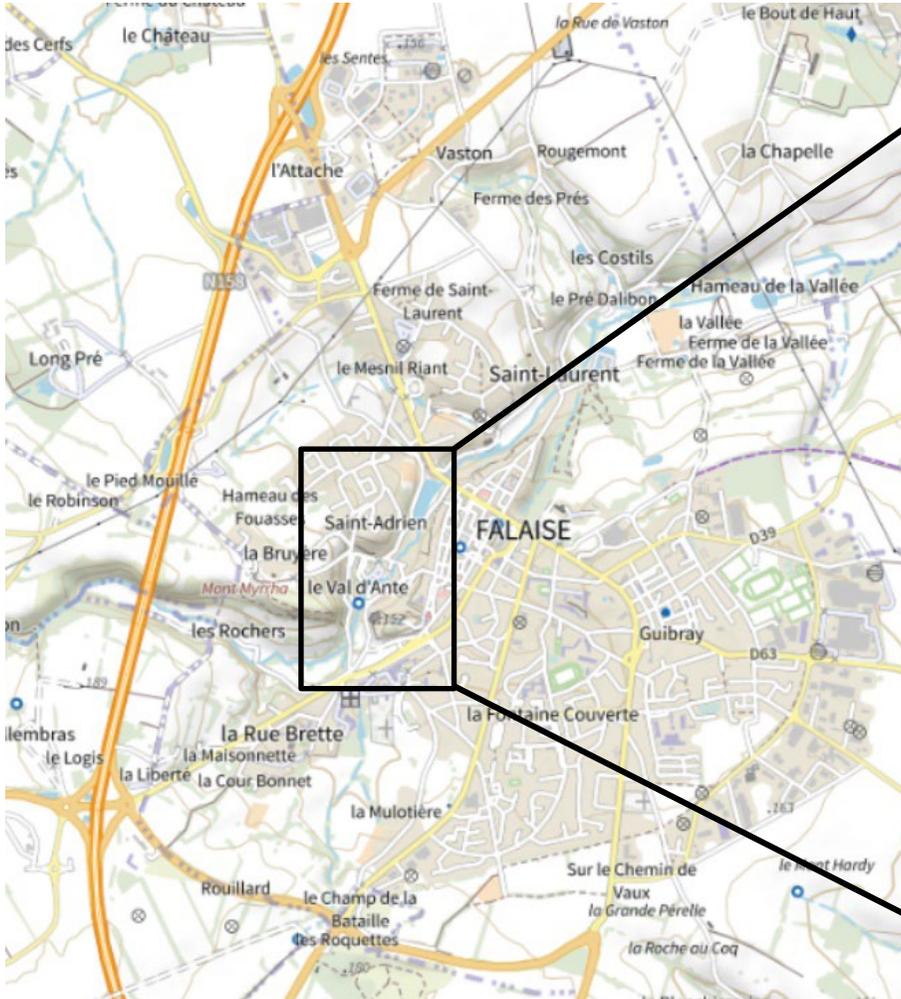
DEROULE DE LA REUNION PUBLIQUE

- INTRODUCTION DE LA REUNION
- PRESENTATION DES PROJETS
- QUESTIONS/REPONSES

INTRODUCTION DE LA REUNION

PRESENTATION DES PROJETS

PERIMETRE DE L'ETUDE



L'ANTE – UN COURS D'EAU ARTIFICIALISÉ AU FIL DU TEMPS



SECTEUR DE L'ETANG EN 1964



SECTEUR DE L'ETANG EN 1966

POURQUOI RENATURER L'ANTE ?

- RECRÉER DES MILIEUX FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ
- ASSURER UNE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE
- AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX
- RÉDUIRE LE RISQUE D'INONDATION
- CRÉER DE NOUVEAUX USAGES ET MAINTENIR LES USAGES EXISTANTS EN LIEN AVEC LE COURS D'EAU
- RÉDUIRE LES TRAVAUX D'ENTRETIEN

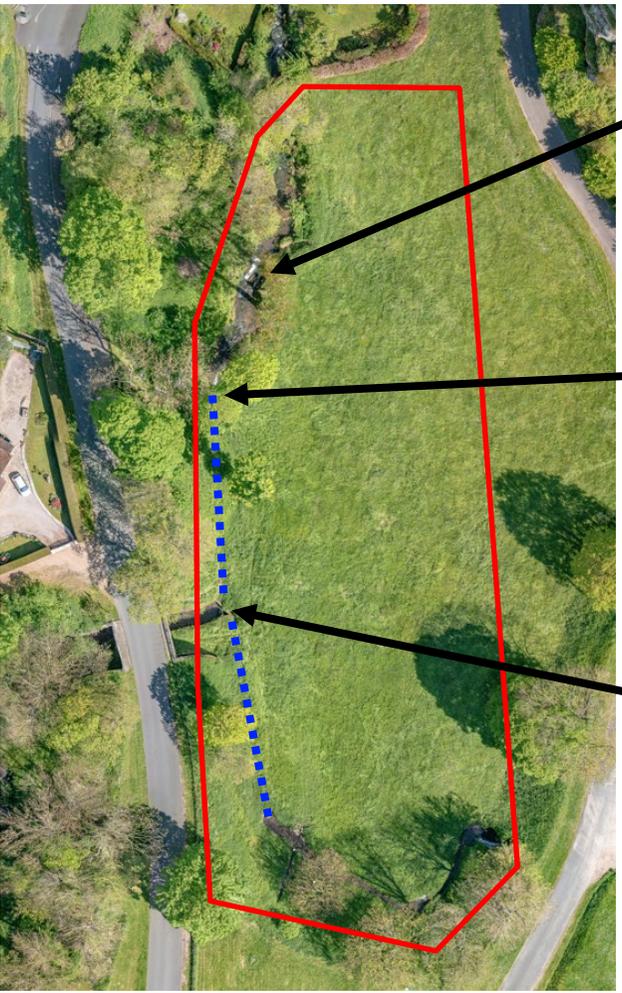
SECTEUR 1 – AMONT

SITUATION EXISTANTE



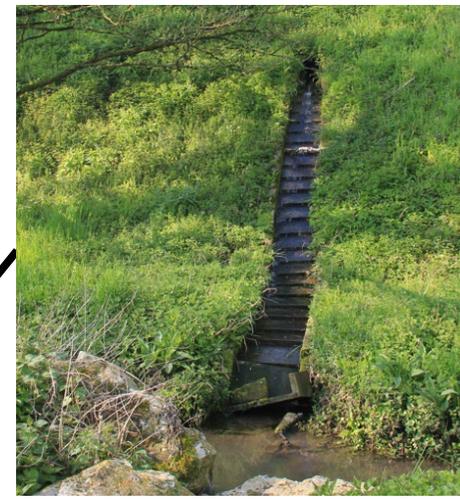
SECTEUR 1 – AMONT

SITUATION EXISTANTE



SECTEUR 1 – AMONT

SITUATION EXISTANTE



SECTEUR 1 – AMONT

ENJEUX DU SECTEUR

- RENATURER LE COURS D'EAU EN SUPPRIMANT LES PARTIES CANALISEES
- REMEANDRER L'ANTE POUR ADOUCIR SA PENTE
- TRAITER LES EAUX PLUVIALES POUR AMELIORER LA QUALITE DES EAUX
- CONSERVER LES USAGES DE LA PLAINE NOTAMMENT LORS DES MEDIEVALES

SECTEUR 1 – AMONT

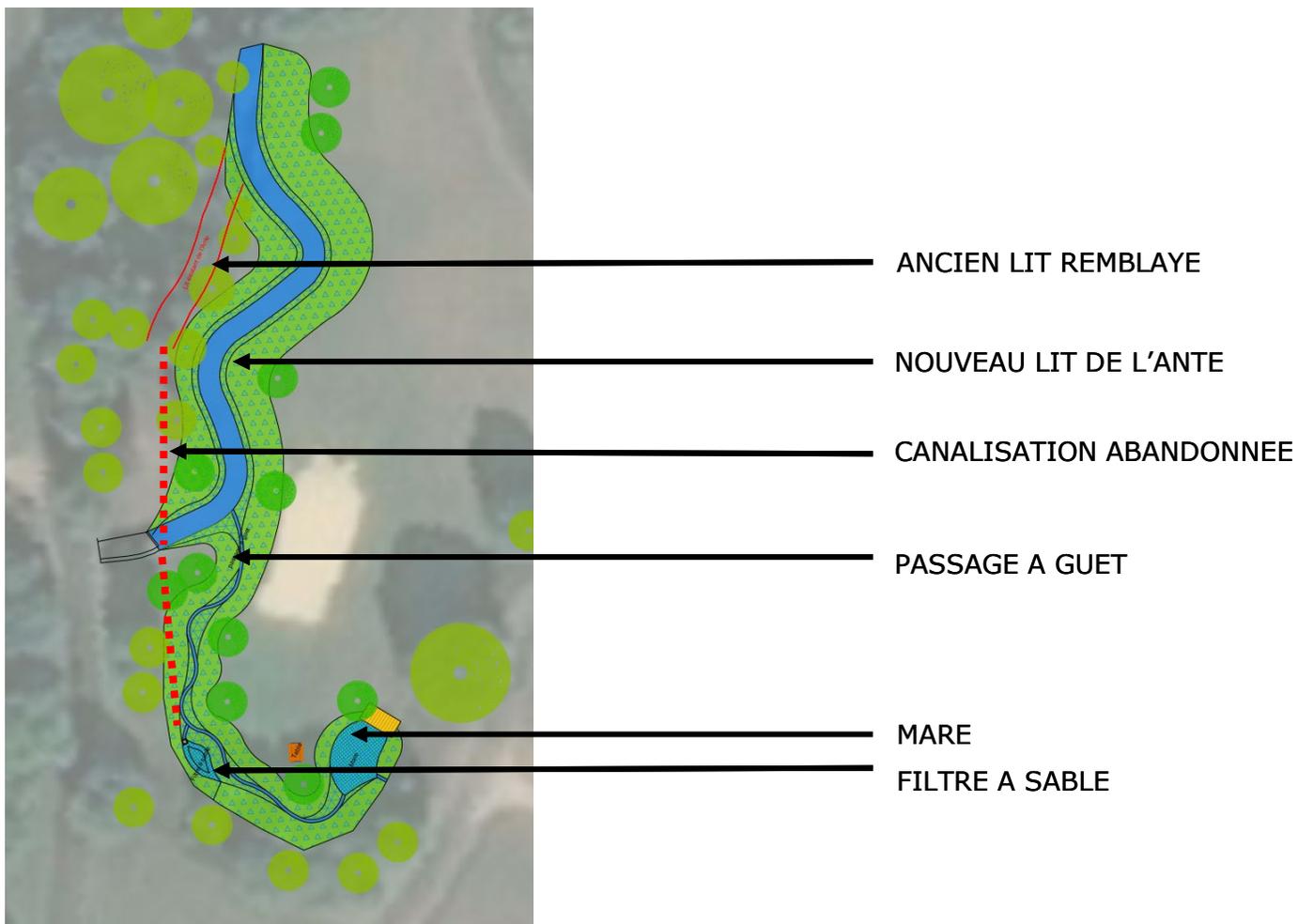
PROJET - PLAN



- L'Ante
- Etang de pêche
- Berge planté
- Zone humide
- Plantation semi aquatique
- Espace vert plat accessible
- Espace vert / talus
- Cheminement
- Trottoir
- Stationnement
- Arbre existant
- Arbre projeté
- Bois / ponton
- Garde-corps

SECTEUR 1 – AMONT

PROJET - PLAN



SECTEUR 1 – AMONT

PROJET – PHOTOS DE REFERENCE



EXEMPLE DE MARE



EXEMPLE D'UN FILTRE A SABLE PLANTE

SECTEUR 2 – FONTAINE D'ARLETTE

SITUATION EXISTANTE



SECTEUR 2 – FONTAINE D'ARLETTE

SITUATION EXISTANTE



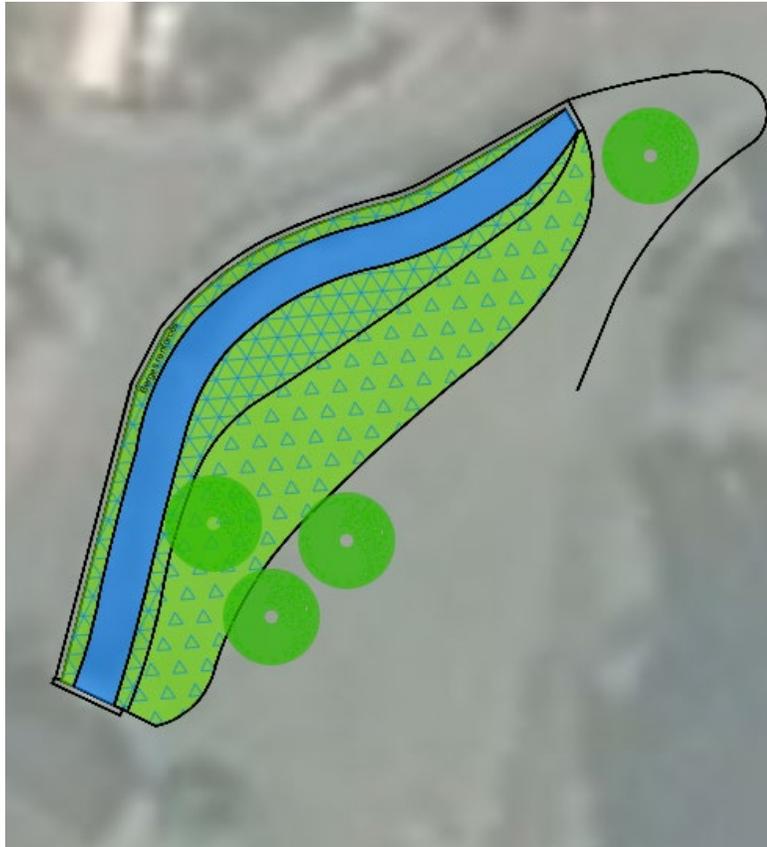
SECTEUR 2 – FONTAINE D'ARLETTE

ENJEUX DU SECTEUR

- RENATURER LE COURS D'EAU EN CREANT UNE BERGE VEGETALISEE
- SUPPRIMER LE SAUT DANS LE LIT DE LA RIVIERE
- RENFORCER LES BERGES MUREES CONSERVEES
- CONSERVER LES USAGES NOTAMMENT LORS DES MEDIEVALES

SECTEUR 2 – FONTAINE D'ARLETTE

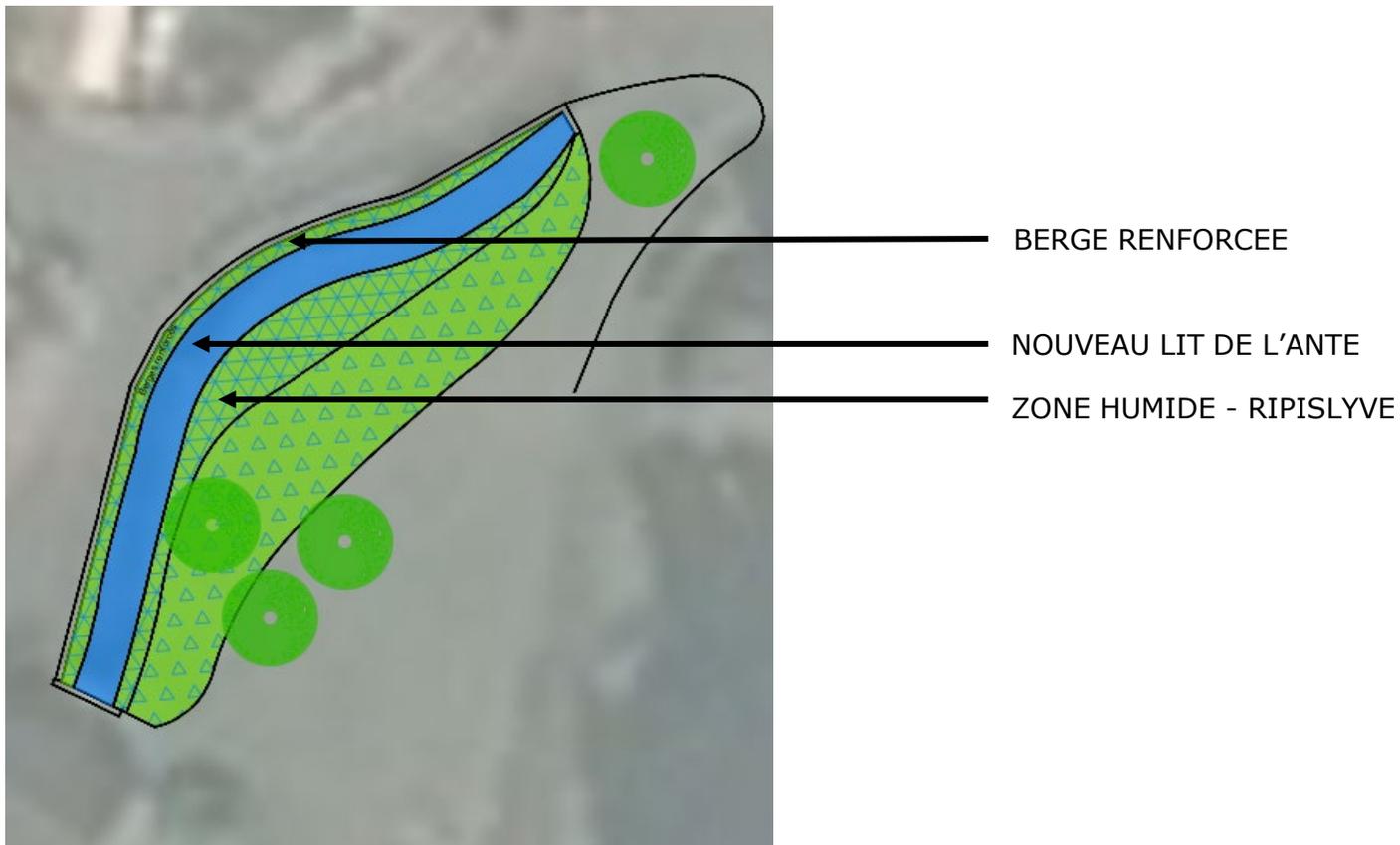
PROJET ZONES HUMIDES- PLAN



- L'Ante
- Etang de pêche
- Berge planté
- Zone humide
- Plantation semi aquatique
- Espace vert plat accessible
- Espace vert / talus
- Cheminement
- Trottoir
- Stationnement
- Arbre existant
- Arbre projeté
- Bois / ponton
- Garde-corps

SECTEUR 2 – FONTAINE D'ARLETTE

PROJET ZONES HUMIDES- PLAN



SECTEUR 2 – FONTAINE D'ARLETTE

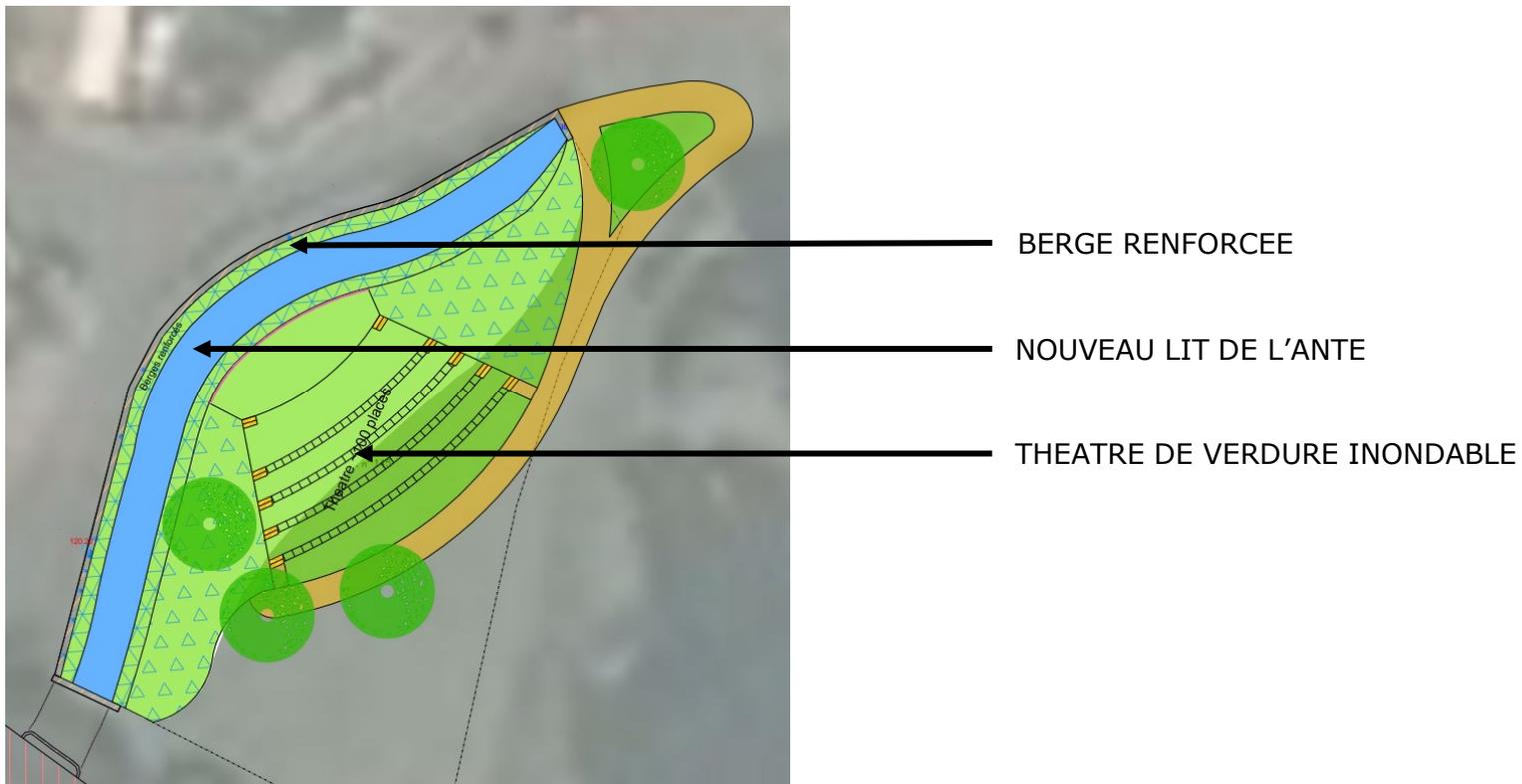
PROJET ZONES HUMIDES- IMAGES DE REFERENCE



EXEMPLE DE VEGETALISATION DE BERGES

SECTEUR 2 – FONTAINE D'ARLETTE

PROJET THEATRE DE VERDURE - PLAN



SECTEUR 2 – FONTAINE D'ARLETTE

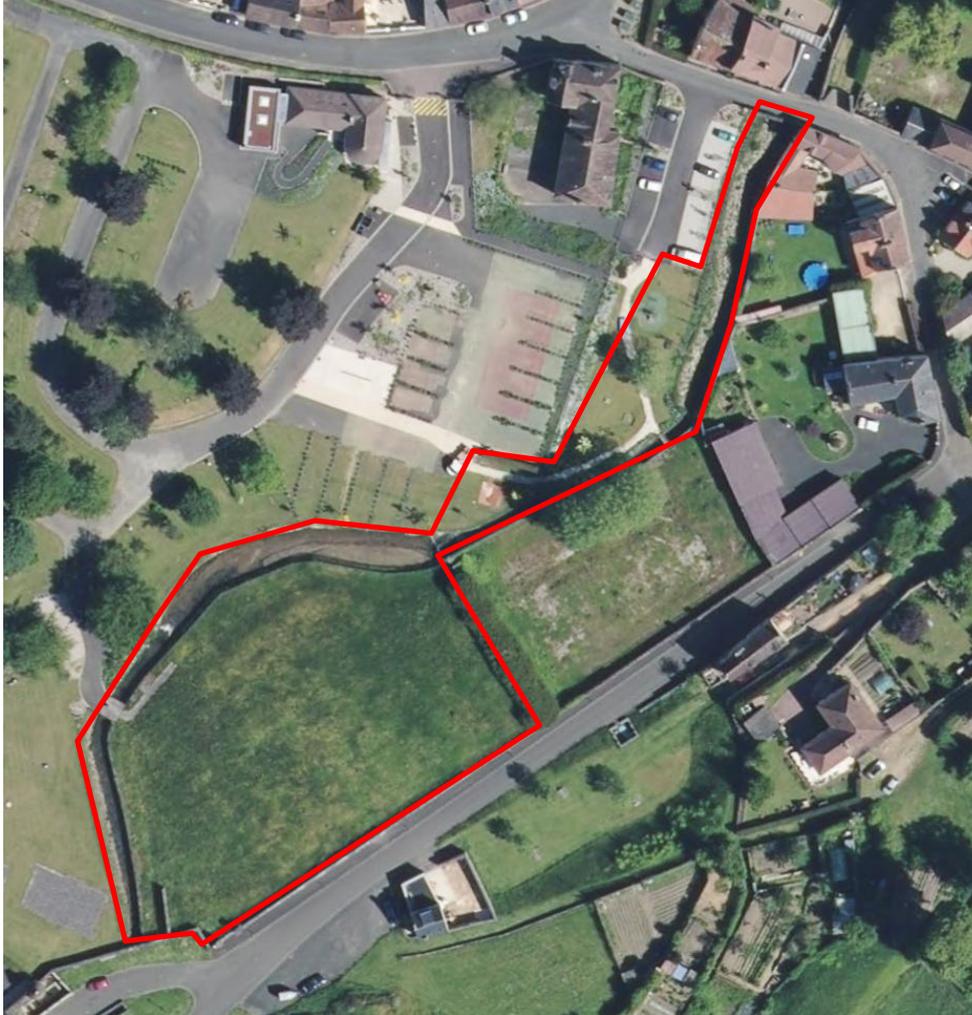
PROJET THEATRE DE VERDURE - IMAGES DE REFERENCE



EXEMPLE DE THEATRE DE VERDURE

SECTEUR 3 – CAMPING

SITUATION EXISTANTE



SECTEUR 3 – CAMPING

SITUATION EXISTANTE



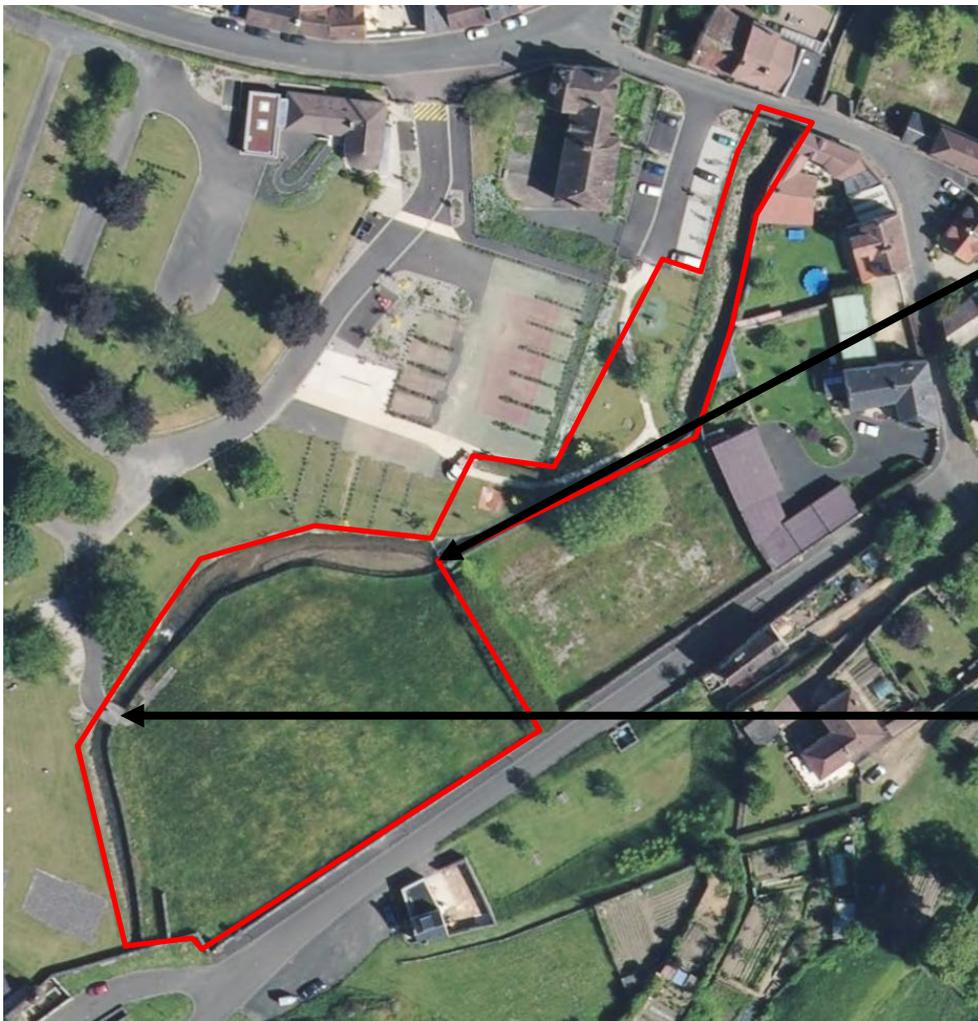
SECTEUR 3 – CAMPING

SITUATION EXISTANTE



SECTEUR 3 – CAMPING

SITUATION EXISTANTE



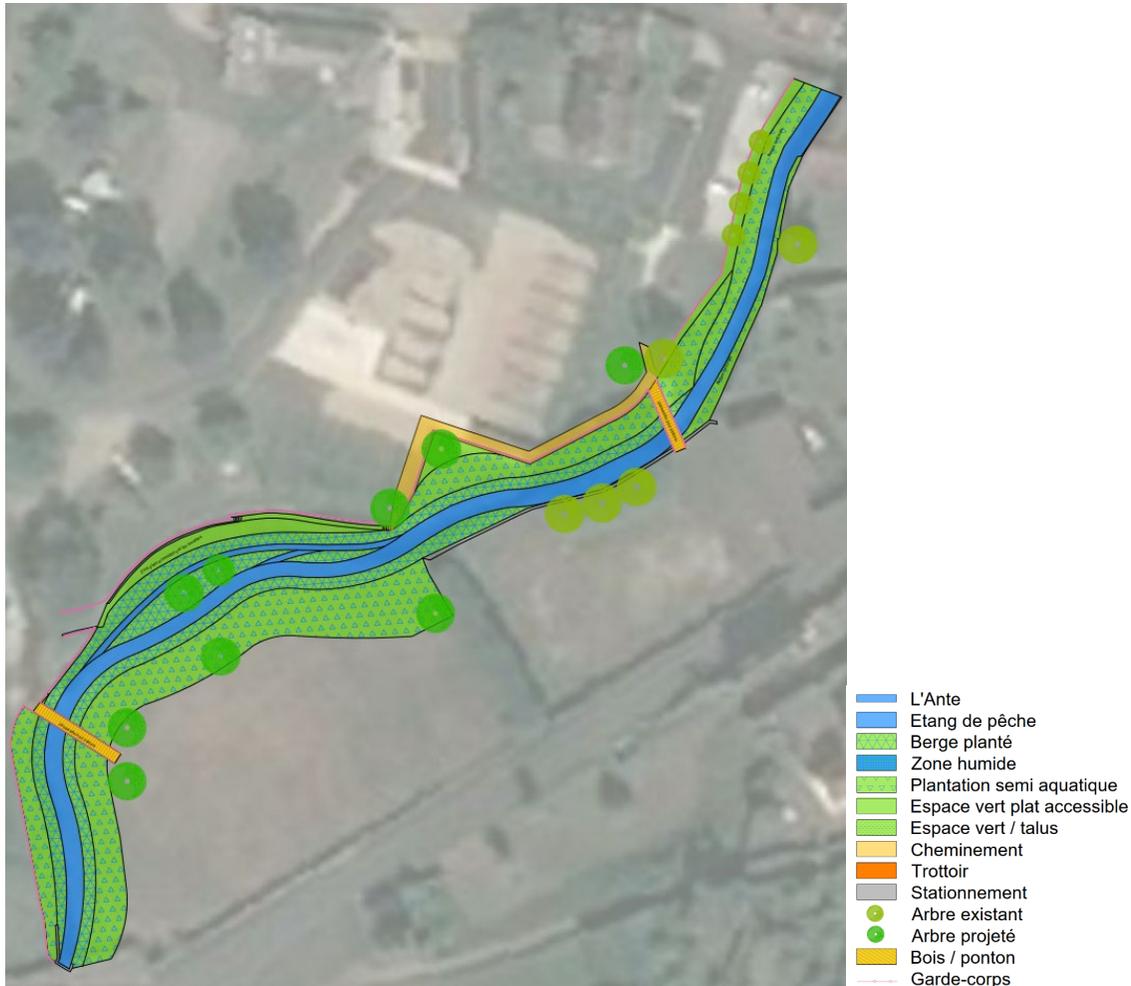
SECTEUR 3 – CAMPING

ENJEUX DU SECTEUR

- RENATURER LE COURS D'EAU EN CREANT UNE BERGE VEGETALISEE
- SUPPRIMER L'ANCIENNE VANNE DANS LE LIT DE LA RIVIERE
- CONSERVER LES USAGES NOTAMMENT LE CAMPING

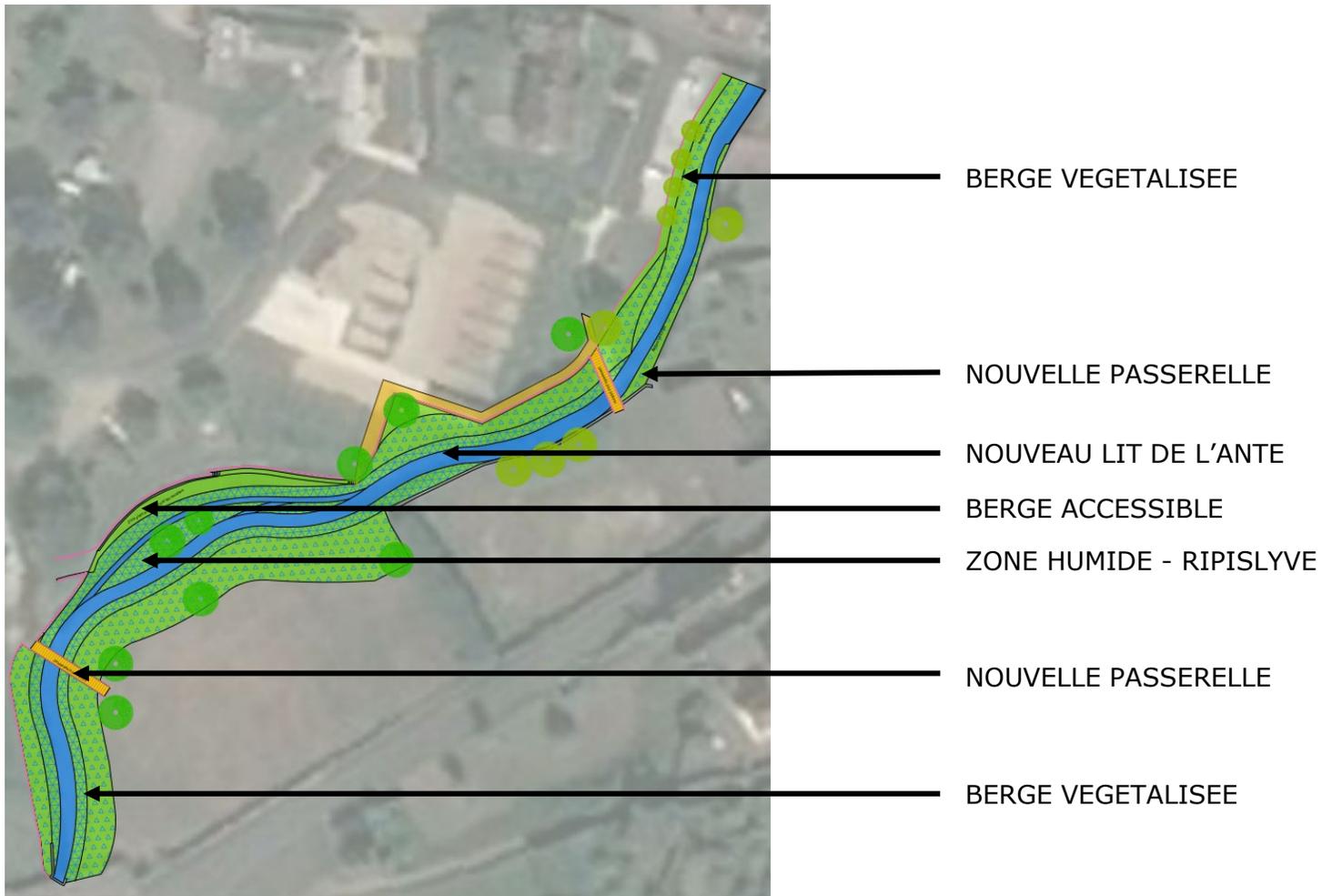
SECTEUR 3 – CAMPING

PROJET - PLAN



SECTEUR 3 – CAMPING

PROJET - PLAN



SECTEUR 3 – CAMPING

PROJET - IMAGES DE REFERENCE



EXEMPLE DE VEGETALISATION DE BERGES

SECTEUR 4 – ETANG

SITUATION EXISTANTE



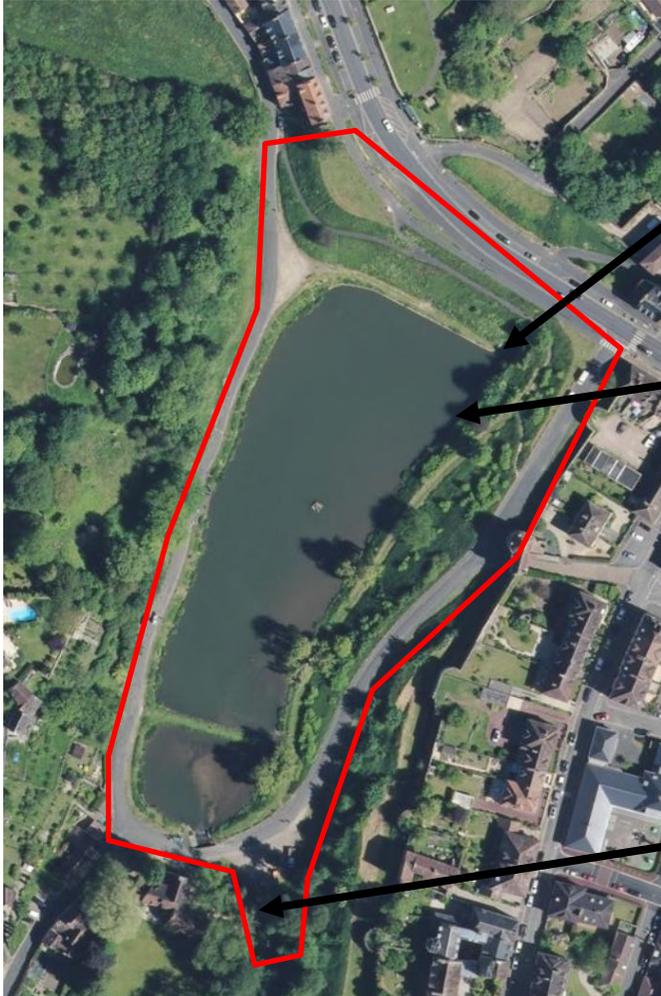
SECTEUR 4 – ETANG

SITUATION EXISTANTE



SECTEUR 4 – ETANG

SITUATION EXISTANTE



SECTEUR 4- ETANG

SITUATION EXISTANTE



SECTEUR 4 – ETANG

SITUATION EXISTANTE



SECTEUR 4 – ETANG

ENJEUX DU SECTEUR

- RECREER UN LIT INDEPENDANT AU COURS D'EAU
- SUPPRIMER LA VIDANGE ET LA DIGUE DE L'ANCIEN ETANG
- SUPPRIMER LE LIT BETONNE EN AMONT DE L'ANCIEN ETANG
- AMELIORER LA PRISE D'EAU DU MOULIN HELIE
- AMELORER LA CIRCULATION PIETONNE
- AMELIORER LE STATIONNEMENT
- CRÉER UN LOCAL DE SERVICE (SANITAIRES)

SECTEUR 4 – ETANG

3 SCENARIOS :

- PROJET PECHE
- PROJET PRAIRIES
- PROJET GRANDES MARES

SECTEUR 4 – ETANG

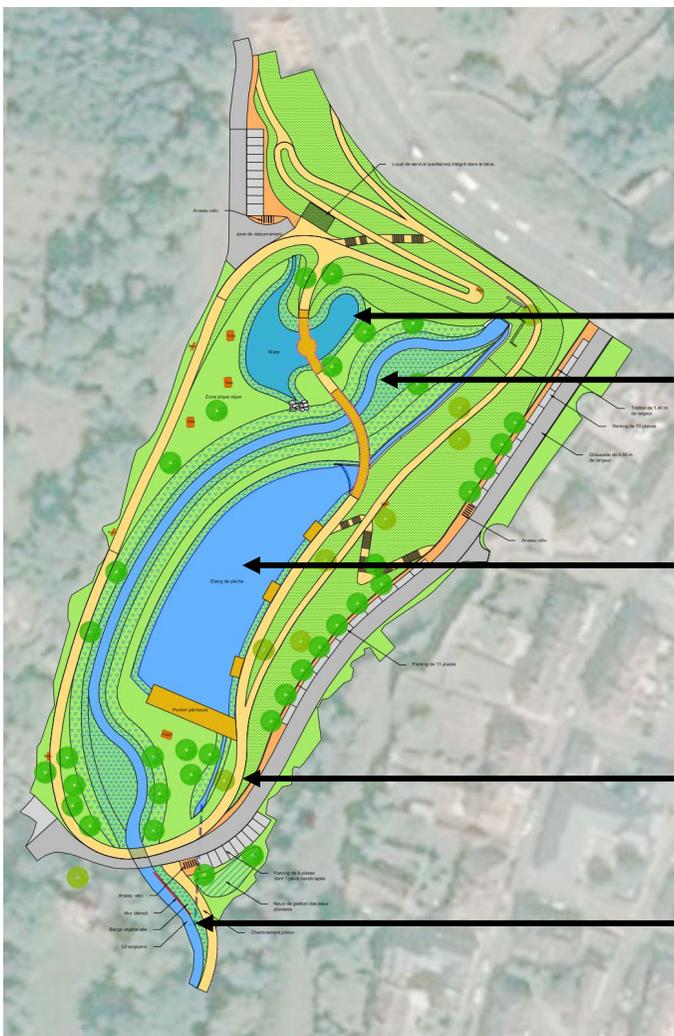
PROJET PECHE



- L'Ante
- Etang de pêche
- Berge planté
- Zone humide
- Plantation semi aquatique
- Espace vert plat accessible
- Espace vert / talus
- Cheminement
- Trottoir
- Stationnement
- Arbre existant
- Arbre projeté
- Bois / ponton
- Garde-corps

SECTEUR 4 – ETANG

PROJET PECHE



MARE

LIT INDEPENDANT DE L'ANTE

ETANG DE PECHE

NOUVELLE PRISE D'EAU DU MOULIN HELIE

RENATURATION DE LA BERGE DROITE

SECTEUR 4 – ETANG

PROJET PECHE



CREATION D'UN LOCAL DE SERVICE

CREATION DE ZONE DE PIQUE NIQUE

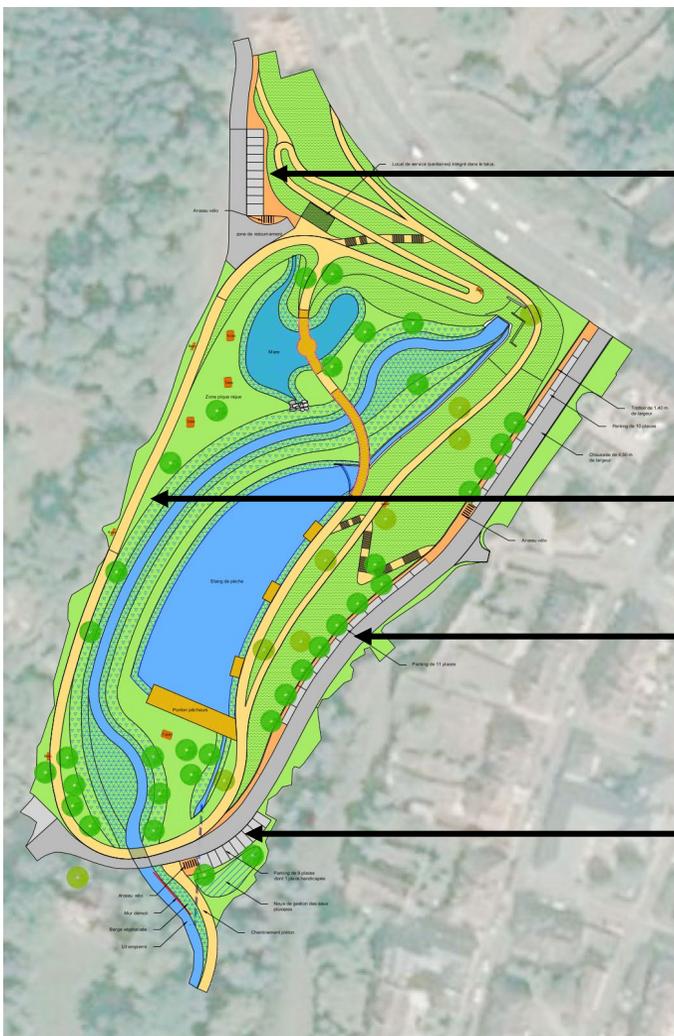
CREATION D'UN CHEMINEMENT PMR

CREATION DE NOUVEAUX ESCALIERS

CREATION DE PONTONS DE PECHE

SECTEUR 4 – ETANG

PROJET PECHE



AMENAGEMENT DU PARKING

DESIMPERMEABILISATION DE LA RUE DES MAISONS BLANCHES

REAMENAGEMENT DE LA RUE DES HERFORTS

AMENAGEMENT DU PARKING

SECTEUR 4 – ETANG

PROJET PECHE- PHOTOMONTAGE



SECTEUR 4 – ETANG

PROJET PECHE- PHOTOMONTAGE



SECTEUR 4 – ETANG

PROJET PECHE- PHOTOMONTAGE



SECTEUR 4 – ETANG

PROJET PECHE- PHOTOMONTAGE



SECTEUR 4 – ETANG

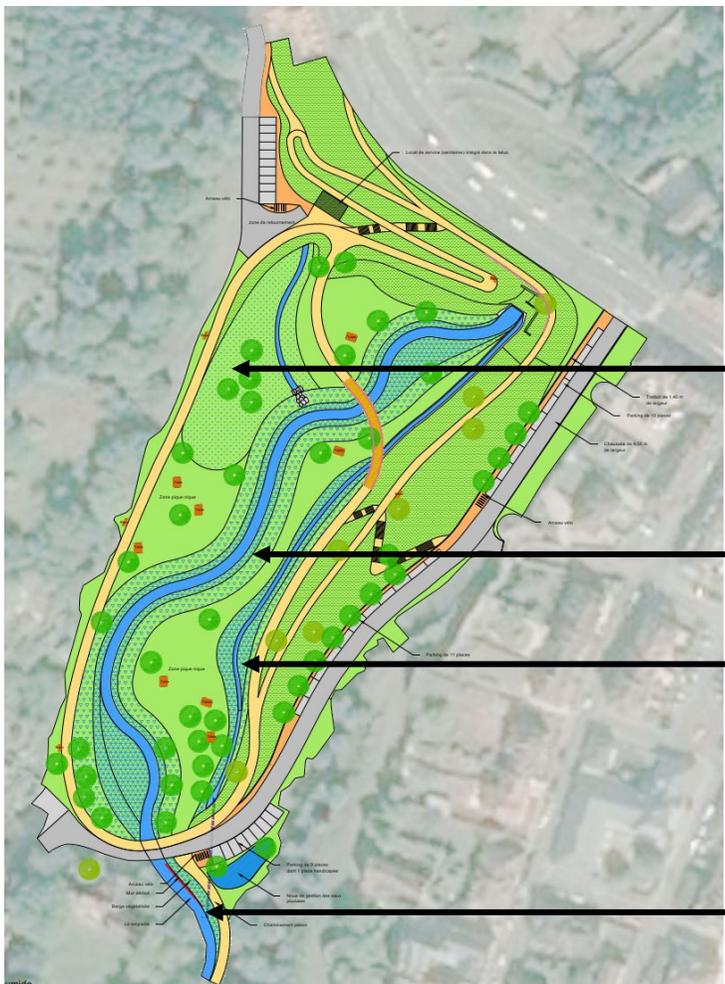
PROJET PRAIRIES



- L'Ante
- Etang de pêche
- Berge planté
- Zone humide
- Plantation semi aquatique
- Espace vert plat accessible
- Espace vert / talus
- Cheminement
- Trottoir
- Stationnement
- Arbre existant
- Arbre projeté
- Bois / ponton
- Garde-corps

SECTEUR 4 – ETANG

PROJET PRAIRIES



PRAIRIE INONDABLE

LIT INDEPENDANT DE L'ANTE

NOUVELLE PRISE D'EAU DU MOULIN HELIE

RENATURATION DE LA BERGE DROITE

SECTEUR 4 – ETANG

PROJET PRAIRIES



CREATION D'UN LOCAL DE SERVICE

CREATION D'UN CHEMINEMENT PMR

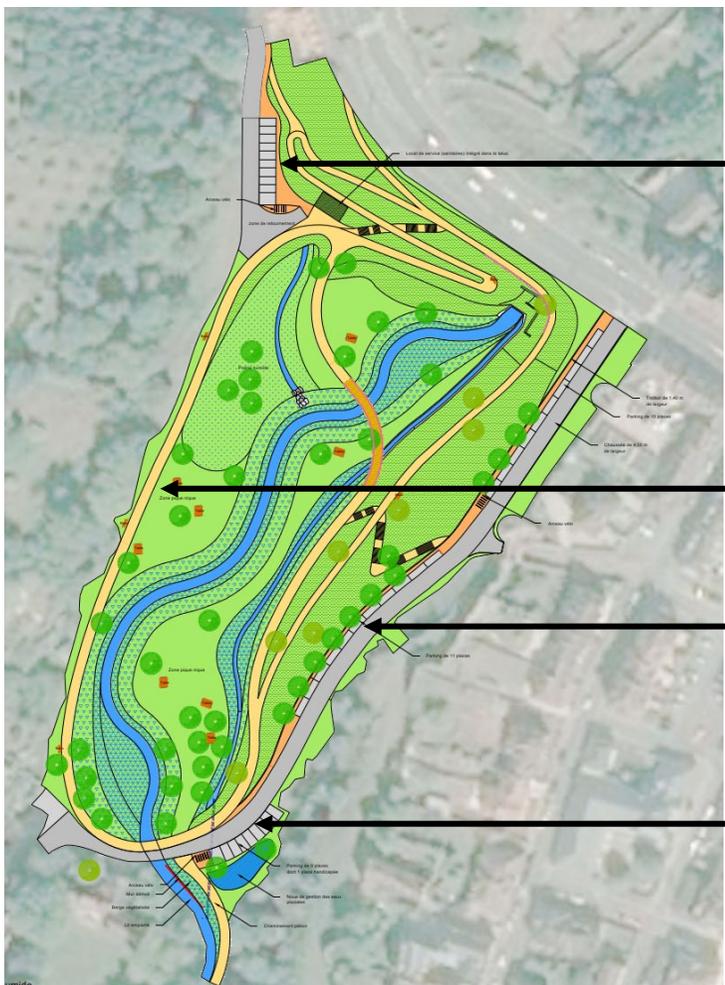
CREATION DE ZONE DE PIQUE NIQUE

CREATION DE NOUVEAUX ESCALIERS

CREATION DE ZONE DE PIQUE NIQUE

SECTEUR 4 – ETANG

PROJET PRAIRIES



AMENAGEMENT DU PARKING

DESIMPERMEABILISATION DE LA RUE DES MAISONS BLANCHES

REAMENAGEMENT DE LA RUE DES HERFORTS

AMENAGEMENT DU PARKING

SECTEUR 4 – ETANG

PROJET PRAIRIES – PHOTOMONTAGE



SECTEUR 4 – ETANG

PROJET PRAIRIES – PHOTOMONTAGE



SECTEUR 4 – ETANG

PROJET PRAIRIES – PHOTOMONTAGE



SECTEUR 4 – ETANG

PROJET PRAIRIES – PHOTOMONTAGE



SECTEUR 4 – ETANG

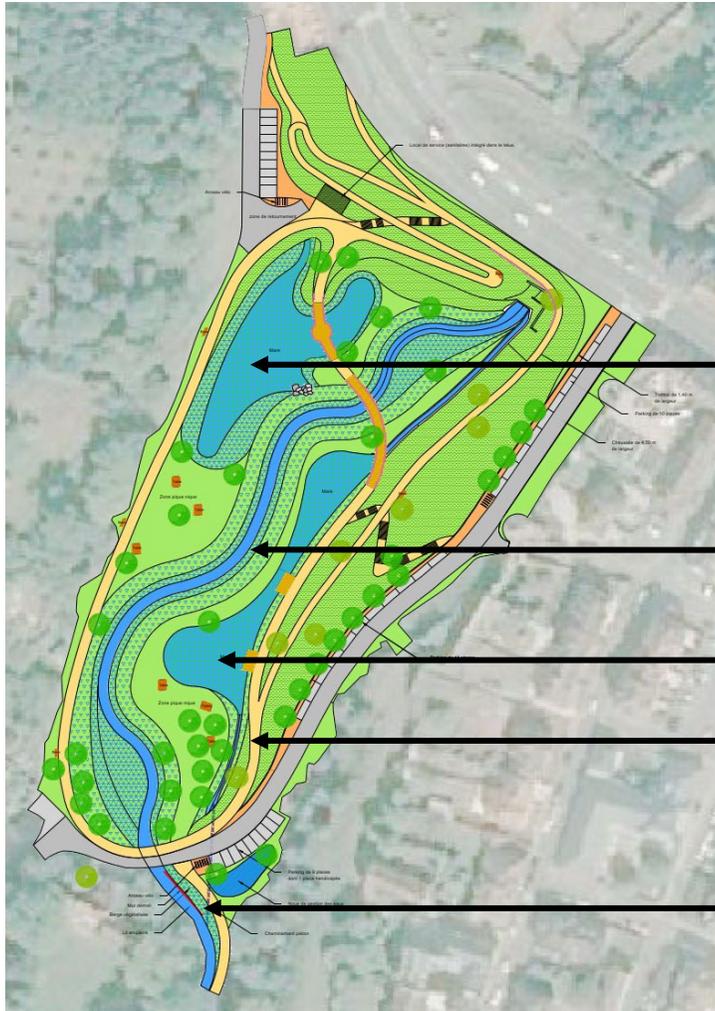
PROJET GRANDES MARES



- L'Ante
- Etang de pêche
- Berge planté
- Zone humide
- Plantation semi aquatique
- Espace vert plat accessible
- Espace vert / talus
- Cheminement
- Trottoir
- Stationnement
- Arbre existant
- Arbre projeté
- Bois / ponton
- Garde-corps

SECTEUR 4 – ETANG

PROJET GRANDES MARES



MARE

LIT INDEPENDANT DE L'ANTE

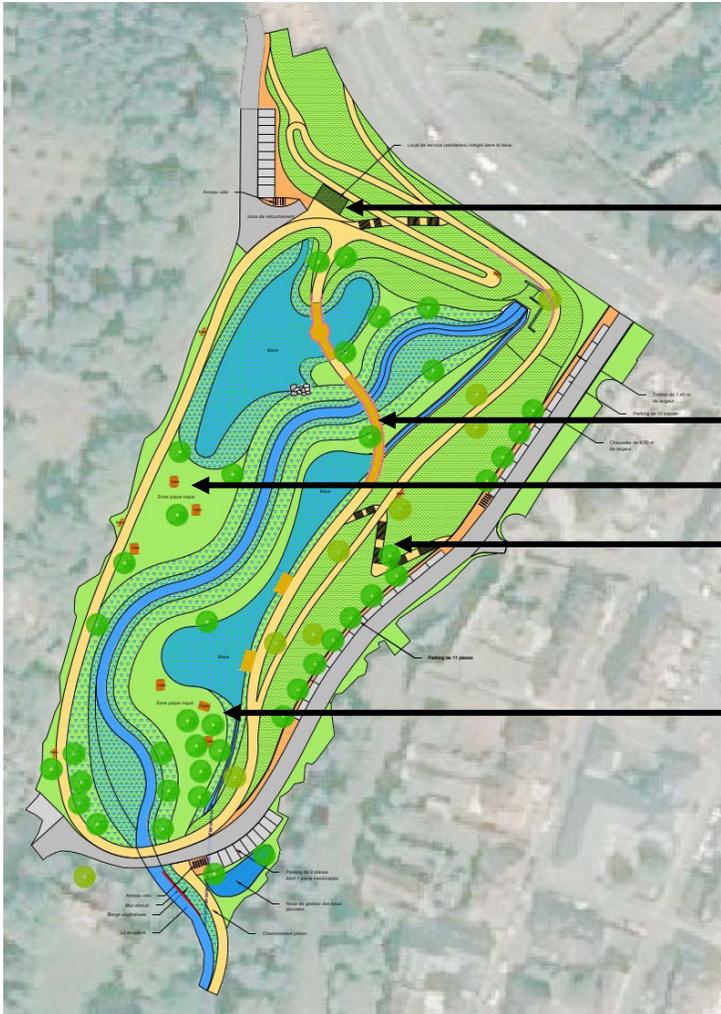
MARE

NOUVELLE PRISE D'EAU DU MOULIN HELIE

RENATURATION DE LA BERGE DROITE

SECTEUR 4 – ETANG

PROJET GRANDES MARES



CREATION D'UN LOCAL DE SERVICE

CREATION D'UN CHEMINEMENT PMR

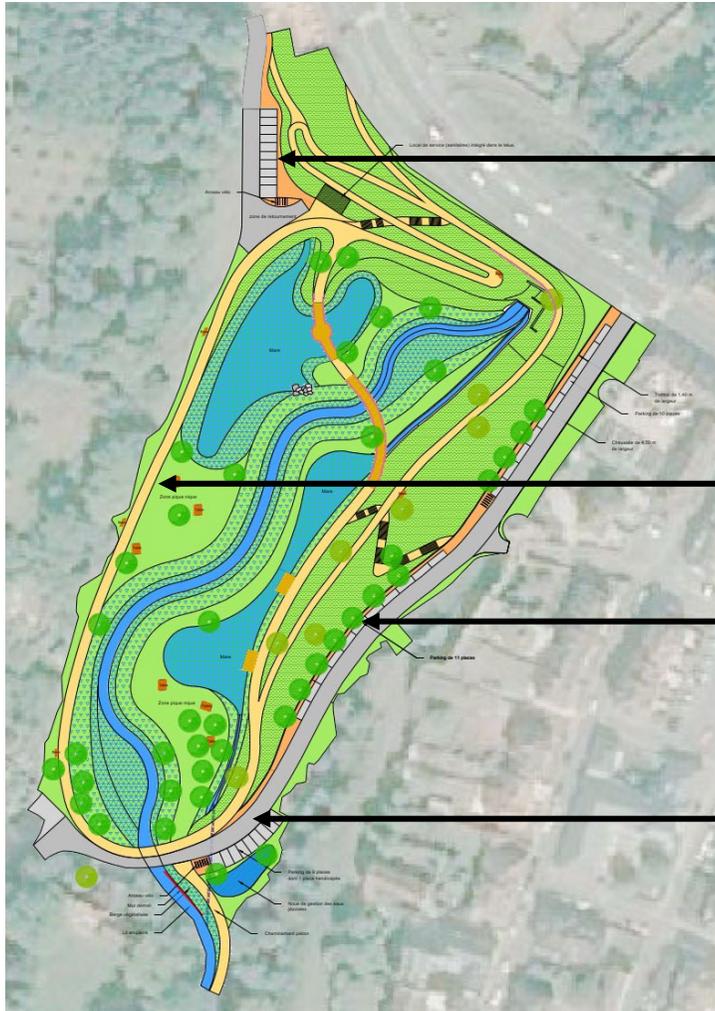
CREATION DE ZONE DE PIQUE NIQUE

CREATION DE NOUVEAUX ESCALIERS

CREATION DE ZONE DE PIQUE NIQUE

SECTEUR 4 – ETANG

PROJET GRANDES MARES



AMENAGEMENT DU PARKING

DESIMPERMEABILISATION DE LA RUE DES MAISONS BLANCHES

REAMENAGEMENT DE LA RUE DES HERFORTS

AMENAGEMENT DU PARKING

SECTEUR 4 – ETANG

PROJET GRANDES MARES – PHOTOMONTAGE



SECTEUR 4 – ETANG

PROJET GRANDES MARES – PHOTOMONTAGE



SECTEUR 4 – ETANG

PROJET GRANDES MARES – PHOTOMONTAGE



SECTEUR 4 – ETANG

PROJET GRANDES MARES – PHOTOMONTAGE



COUTS ET FINANCEMENTS DES PROJETS

MONTANT RESTANT A CHARGE A LA VILLE

CHOIX DES PROJETS	COUT TOTAL TTC	TAUX SUBVENTIONS SUR LA PARTIE GESTION DE L'EAU	SUBVENTIONS ATTENDUES	RESTE A CHARGE
1 - PROJET PECHE	1 808 764 €	70 %	1 021 504 €	787 260 €
2 - PROJET PRAIRIES	1 692 507€	90 %	1 083 967 €	608 541 €
3 - GRANDES MARES	1 644 150 €	90 %	1 039 581 €	604 569 €
<p>Surcoût option Théâtre de verdure : 49 122 €</p> <p>Coût d'entretien projet 1 Pêche : prévoir 50.000 euros tous les 15 ans pour curage.</p>				

COMPARAISON DES PROJETS

SECTEUR 4 – ETANG



COMPARAISON DES PROJETS

SECTEUR 4 – ETANG



L'HEURE DU CHOIX

VOTATION CITOYENNE DU 2 AU 9 SEPTEMBRE 2023



VOTATION CITOYENNE

Le bureau municipal qui s'est réuni sur convocation du Maire Hervé Maunoury le vendredi 23 juin 2023, a décidé que les Falaisiens seront invités à se prononcer sur l'un des 3 projets lors d'une votation citoyenne qui se déroulera du 2 au 9 septembre 2023.

Le bureau de votation citoyenne sera ouvert :

- Le samedi 2 septembre de 10h à 17h à l'occasion du Forum des associations
- Le lundi 4, mardi 5, jeudi 7 et vendredi 8 septembre de 16h à 19h à l'hôtel de ville, salle des mariages
- Le mercredi 6 septembre de 9h à 12h et de 16h à 19h à l'hôtel de ville, salle des mariages
- Le samedi 9 septembre de 9h à 12h à l'hôtel de ville, salle des mariages

Pourront voter :

- Les habitants inscrits sur la liste électorale de Falaise, sur présentation d'une carte d'identité ou d'un passeport.
- Les habitants de 18 ans et plus, pouvant justifier de leur identité (carte ou passeport) et de leur domicile à Falaise (facture de moins de 3 mois) ou de leur situation de contribuable (avis d'imposition 2022)

Les inscriptions sur la liste électorale sont possibles tout l'été en Mairie.

Il n'y aura pas de procuration possible pour cette votation.

VOTATION CITOYENNE

La votation citoyenne se fera à bulletin secret à l'aide des bulletins fournis par la ville de Falaise lors du scrutin. Un isoloir sera installé pour les électeurs qui le souhaite. Chaque votant sera invité à signer sur une liste d'émargement après avoir voté.

Un seul vote par habitant est admis.

L'urne sera mise en sécurité après chaque jour de scrutin par la Police municipale et sera fermée, sans possibilité d'ouverture entre le samedi 2 septembre 10h et le samedi 9 septembre à 12h.

La votation citoyenne se fera en un seul tour de scrutin. Le projet qui obtiendra le plus grand nombre de voix sera retenu par le Conseil municipal. En cas d'égalité parfaite entre deux projets, la voix du Maire sera prépondérante.

Afin que les électeurs puissent prendre connaissance des projets avant de se décider, ces derniers seront présentés sur des panneaux près du bureau de votation et sur des panneaux d'affichage en ville.

L'invitation des électeurs à participer à la votation se fera par voie d'affichage, sur les panneaux lumineux, dans la presse et sur les supports de communication de la ville de Falaise.

Les résultats seront proclamés le samedi 9 septembre dès la clôture du scrutin.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

